

PLAN LOCAL D'URBANISME
 INTERCOMMUNAL DU NORD

AVESNES LE COMTE

PLAN DE ZONAGE

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLUI
 APPROUVÉE LE 22 AOÛT 2024

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19
 ET LE 06.05.21
 PLUI APPROUVÉ LE 21.07.22

Dossier réalisé avec
 le bureau d'études :
 URBYSOM



VOIR POUR ÊTRE AMENÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION
 DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL
 D'URBANISME DU NORD DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS EN VERTU DE L'ARTICLE 151-37 DU
 CODE DE L'URBANISME

Échelle : 1/5000^{ème}

CAMPAGNES de L'ARTOIS Communauté de Communes
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
 1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
 62810 AVESNES-LE-COMTE
 03.21.220.200
 PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
 WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR

GRAND-RULLECOURT

Limite communale
 --- Limite communale
 --- Limite de zone

Cavité souterraine
 ▲ Nature indéterminée

Zonage

- UA : zone urbaine correspondant au cœur de ville, bourg et village
- UAa : zone urbaine correspondant au centre-ville des communes "pôles"
- UB : zone urbaine périphérique
- UBa : zone urbaine autorisant une hauteur plus importante
- UJ : zone urbaine correspondant aux jardins
- UE : zone destinée à l'accueil d'activités économiques secondaires et tertiaires, d'artisanat, de commerces et de services, ainsi que d'activités industrielles
- UEc : zone destinée à l'accueil d'activités économique à dominante commerciale
- UH : zone destinée à l'accueil d'équipements et installations d'intérêt collectif et de service public
- 1AU : zone à urbaniser destinée principalement à l'habitat
- A : zone agricole
- Acer : projet de construction du centre d'entretien routier
- Aph : zone destinée à l'accueil d'un parc photovoltaïque
- Astep : secteur dédié aux stations d'épuration des eaux usées
- N : zone naturelle

Éléments protéger au titre de l'article L.151-19 du Code l'urbanisme

- Aligneement d'arbres à protéger
- Haie à protéger

Installations agricoles

- ★ Installation agricole classée
- ☆ Installation agricole non classée
- Bâtiment agricole autorisé à changer de destination

Autres symboles :

- Zone recouvrant des espaces sensibles en raison de leur qualité écologique
- Zone potentiellement inondable ou humide
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé

Número	Désignation	Bénéficiaire	Surface (m²)
11	Création d'un cheminement piéton	Avesnes-le-Comte	376
12	Création d'un accès à la zone d'extension	Avesnes-le-Comte	1 185
13	Création d'un accès à la zone d'extension	Avesnes-le-Comte	969

